

040609

**Chapelle Sainte Rolande à Montignies sur Sambre
Question de Monsieur le Conseiller Luc Parmentier**

La Chapelle Sainte Rolande située à la Rue Jean Jaurès se dégrade d'année en année.
En ce jour de la fête de la Sainte Rolande, Monsieur le Bourgmestre pourrait-il me faire connaître la position du Collège sur le devenir de cette chapelle ?
Des mesures d'office sont-elles envisagées ?
Celle-ci est-elle taxée en tant qu'immeuble inoccupé ?

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Eric Massin

Après vérifications effectuées dans les divers services de la Ville, il appert que la chapelle Sainte Rolande située à la rue Jean Jaurès à Montignies-sur-Sambre ne fait partie ni du patrimoine public, ni du patrimoine privé de la Ville. De même, celle-ci n'est pas une chapelle fabricienne.

Suivant les renseignements obtenus, cette chapelle appartient à un privé, décédé et celle-ci se retrouve donc dans le patrimoine de la succession de cette personne.

Néanmoins, les services du Logement se sont rendus sur place afin de visualiser la situation quant aux mesures d'office à prendre éventuellement. Il s'avère que la chapelle ne touche pas un autre bâtiment et que celle-ci est inaccessible pour tout un chacun. En effet, elle est ceinturée par un muret en blocs de béton d'une hauteur d'environ 80 cm surmonté d'une clôture en treillis d'environ 1,20 mètres.

Il est vrai que la porte principale de la chapelle est inexistante mais par contre, l'autel est toujours intact au sein de celle-ci. Seules, quelques ardoises de rive sont tombées. De plus, cette chapelle est généralement bien entretenue et il n'y a pas de présence d'herbes folles; ce constat ayant été fait sur place par les agents du service Logement.

Pour ce qui concerne la taxation sur les immeubles inoccupés, je vous rappelle que cette dernière n'est applicable que pour les logements et non sur des édifices publics, religieux,...